Les futurs parcs éoliens en mer trouveront-ils des candidats ?

Les deux parcs éoliens en mer bretons prévus dans l'appel d'offres n° 10 pourront-ils être attribués en février 2027 ? La question ne se pose pas de la même façon pour l'un et l'autre.

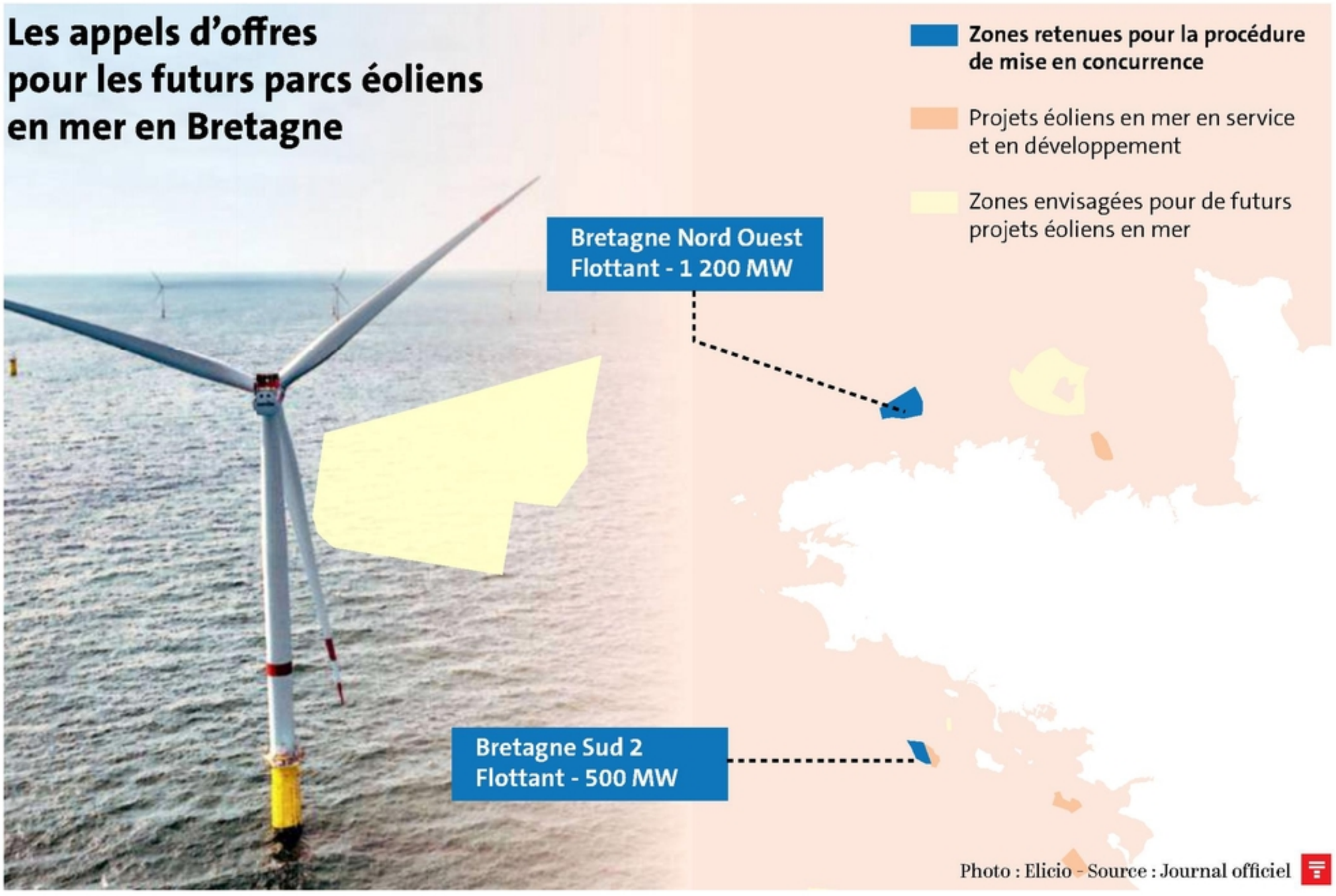


Photo : Elicio - Source : Journal officiel

Bruno Salaün

● « Si quelqu'un vous dit qu'il a des infos, il vous raconte des salades », assure Jules Nyssen, le président du Syndicat des énergies renouvelables. La discrétion prévaut autour de l'appel d'offres n° 10 dans l'éolien en mer.

Ce marché français abrite onze projets d'une puissance globale de 10 gigawatts : sept parcs éoliens flottants ancrés en mer dont ceux de Bretagne Sud 2, au large de Belle-Île et Groix (56) et de Bretagne Nord Ouest, au large des baies de Morlaix (29) et Lannion (22), ainsi que quatre posés sur des fondations. L'État ambitionne ainsi de porter à 15 GW, en 2035, la puissance éolienne installée au large des côtes françaises.

Discrétion et spéculation

La Commission de régulation de l'énergie, instance indépendante, examine les dossiers déposés par les candidats, avant de transmettre son avis et ses recommandations à l'État. Combien de candidats ? Combien de lots fructueux ou infructueux, en Bretagne comme ailleurs ? Nul ne saura avant l'attribution des marchés, promise, en février 2027, par le gouvernement.

Cette discrétion n'empêche pas les spéculations sur la capacité des développeurs à répondre à des offres risquées, dans des contextes économique et géopolitique très dégradés. Les factures de ces parcs, qui peuvent atteindre trois à quatre milliards d'euros, flambent avec le renchérissement des prix des matériaux. « Autant de lots dans un temps si court, ça nécessite de mobiliser beaucoup de moyens, dans un contexte incertain à l'approche de l'élection présidentielle. J'espère qu'il y aura suffisamment de candidats et que l'appel d'offres sera attribué avant le scrutin », reprend Jules Nyssen.

Les dispositions financières des appels d'offres français (prix de rachat de l'électricité contenu, garanties et pénalités très élevées) tendent à crisper. Des groupes comme Shell, Vattenfall ou RWE se détournent du marché hexagonal ou y réduisent la voilure. TotalEnergies, Iberdrola ou Skyborn Renewables se montrent sceptiques ou prudents sur la technologie flottante. Cela limite la liste des candidats européens, même si « des acteurs comme Elicio, EDF Power Solutions, Ocean Winds (Engie et EDP), Q Energy, Oxan Energy, Valorem ou EolBleu (Qair et Plenitude) continuent de se positionner seuls ou dans des consortiums », note Florian Mouchel, qui coordonne l'Observatoire des énergies de la mer à la Fondation Open-C.

Quitte à attendre les appels d'offres suivants ?

Vu de Bretagne, le président du conseil régional, Loïg Chesnais-Girard, admet que « les prix cibles proposés sont d'une complexité redoutable et que les arbitrages chez les énergéticiens peuvent générer le choix d'aller sur ce qui est sûr et rentable, à savoir l'éolien posé, et de se dire qu'ils passent leur tour sur le flottant », qui a encore ses preuves à faire. Quitte à attendre l'appel d'offres n° 11 et les suivants, « à condition qu'ils arrivent vite derrière afin d'éviter les deux trois trous d'air que la filière a connus, ce qui serait désastreux pour la transition énergétique, les ports, les usines, les emplois », pointe Jules Nyssen.

Nul ne sait si un tel report pourrait concerner le projet Bretagne Nord Ouest. Côté Bretagne-Sud, c'est l'extension d'un premier parc, déjà attribué, qui est visée. « Le consortium a tout intérêt à se positionner, si les investisseurs suivent, pour faire des économies d'échelle », signifie Florian Mouchel.